LA NOUVELLE NORME INTERNATIONALE SUR L'ECHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COMPTES FINANCIERS EN MATIERE FISCALE

Jeudi 19 mai 2016

Philip Kerfs
Chef d'Unité de Coopération Internationale
OCDE

OECD
BETTER POLICIES FOR BETTER LIVES

Agenda

- Contexte et chronologie
- La NCD: principes et éléments constitutifs
- Les engagements des juridictions pour mettre en œuvre la NCD
- La mise en œuvre de la NCD
- Processus d'engagement et de revue, élaboré par le Forum Mondial
- Mesurer l'impact the la NCD
- Q&A

Contexte et chronologie

Sommet du G20, Saint-Pétersbourg, Septembre 2013

Soutien des travaux de l'OECD/G20 concernant:
- Présentation de la NCD en février 2014; et
- Finalisation des modalités techniques pour mi-2014

Demande adressée au Forum Mondial d'élaborer un mécanisme de contrôle et de revue par rapport à la mise en œuvre de la NCD

Appel à l'OCDE, au Forum Mondial et aux autres acteurs d'assurer que les pays de développement puissent profiter de la NCD (assistance technique)

Contexte et chronologie

- Février 2014: Approbation de la première partie de la NCD par le G20
- Septembre 2014: Approbation de la version intégrale de la NCD par le G20 et engagement de commencer l'échange de renseignements en 2017 ou 2018
- Novembre 2014: Présentation aux chefs de gouvernement du G20
- 2015-2018: Mise en œuvre par les juridictions

35 ans d'échange automatique en 3 slides

Les premiers 20 ans

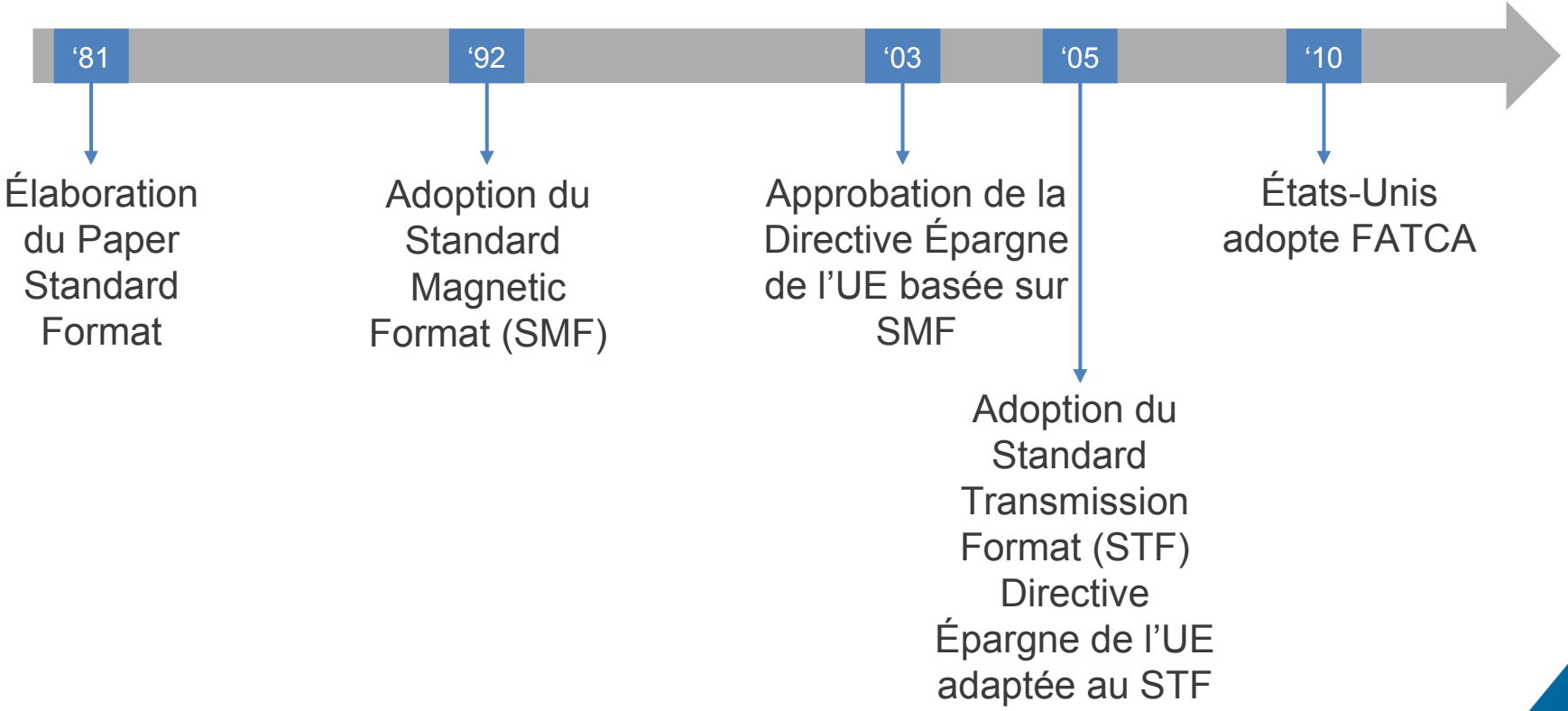

35 ans d'échange automatique en 3 slides

La transition

FATCA Model 1 IGA contient un engagement pour développer un modèle commun

À Los Cabos, le G20 salue le rapport de l'OCDE sur l'échange automatique

G20 déclare son soutien à l'échange automatique de renseignements

Initiative G5 ("early adopters")

35 ans d'échange automatique en 3 slides

Développement et mise en œuvre de la NCD

juin '13	sep '13	nov '13	déc '13	jan '14	fév '14	mar '14	mai '14	juin '14	juil '14	sep '14	oct '14	oct '14	nov '14	août '15	2017
Rapport de l'OCDE au G8 sur un modèle commun pour l'éch.auto	G20 approuve l'éch.auto comme norme et demande à l'OCDE de développer la NCD	Forum Mondial met en place un groupe éch.auto	Conseil Européen s'engage à adopter la DAC2 en 2014	OCDE approuve la première partie de la NCD	G20 adopte la NCD	Déclaration des early adopters (44 pays)	Déclaration ministérielle (Membres de l'OCDE et 14 autres pays)	Version intégrale de la NCD approuvée par l'OCDE	Approbation par le Conseil de l'OCDE	Version intégrale de la NCD approuvée par les ministres du G20	Accord politique au sein de l'Ecofin concernant l'adoption de la NCD (DAC2)	FM Berlin engagements AMAC signé par 51 juridictions	Version intégrale de la NCD présentée aux chefs de gouvernement du G20	Publication du manuel de mise en œuvre	Premiers échanges sur base de la NCD

Concertation avec le monde des affaires

NCD, Principe de base: Profiter des synergies avec FATCA

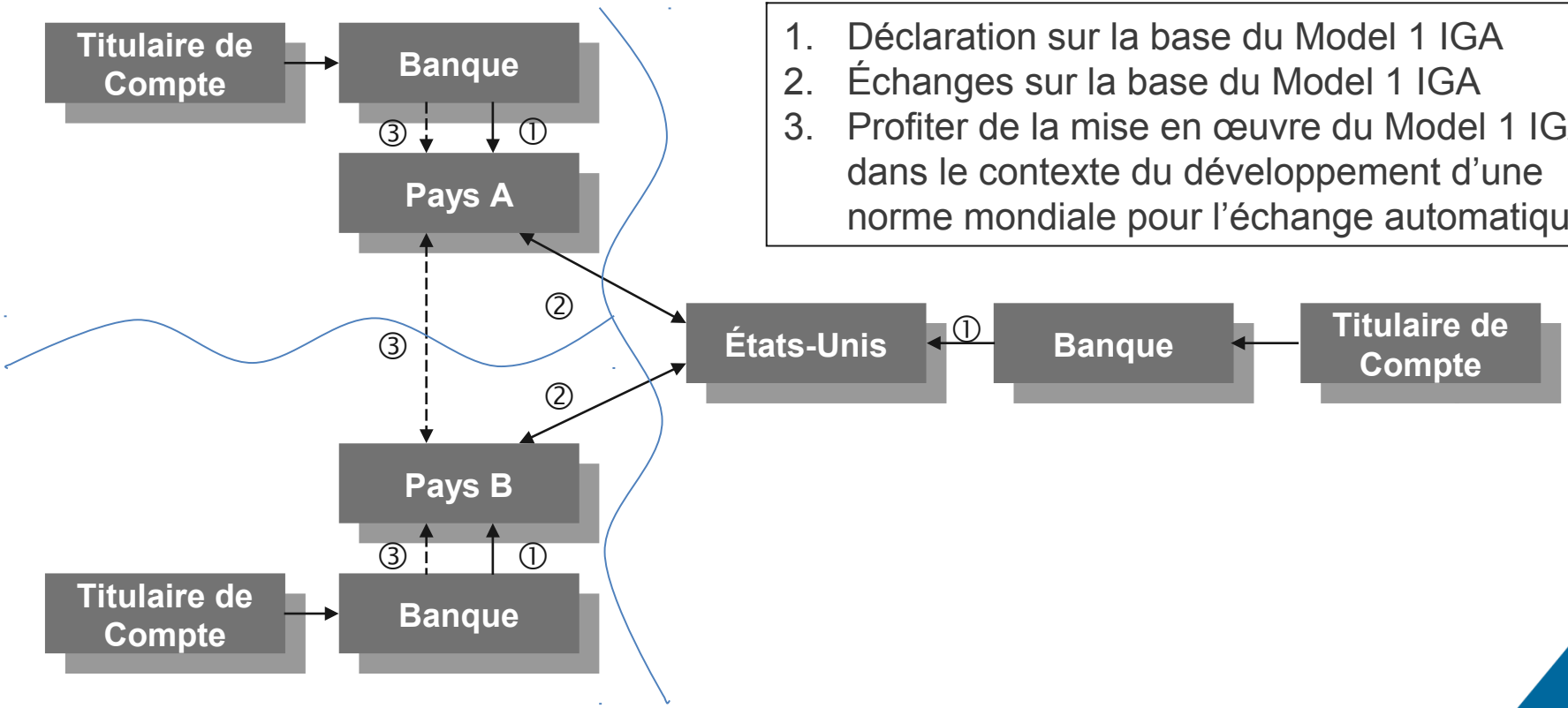

1. Déclaration sur la base du Model 1 IGA
2. Échanges sur la base du Model 1 IGA
3. Profiter de la mise en œuvre du Model 1 IGA dans le contexte du développement d'une norme mondiale pour l'échange automatique

La NDC: éléments constitutifs

- Définition des obligations déclaratives à imposer aux institutions financières et des procédures de diligence raisonnables à suivre (à intégrer en droit national).
- Modèles d'Accord entre Autorités Compétentes.
- Commentaires sur les Modèles AAC et sur la NCD.
- Solutions techniques.

NCD: Basée sur FATCA, la Directive Épargne et le GAFI afin d'établir une norme unique et de réduire les coûts

Informations échangées

- Données personnelles: nom, adresse, résidence fiscale, NIF
- Données financières: solde du compte, revenus d'investissement, produits de ventes des actifs financiers

Institutions financières soumises à déclaration

- Banques, dépositaires, compagnies d'assurance, entités d'investissement (p.ex. certains organismes de placement collectif)

Titulaires de compte à déclarer

- Personnes physiques
- Entités (y compris les trusts et les fondations)
- Personnes détenant le Contrôle (i.e. bénéficiaires effectifs) des entités

Les procédures de diligence raisonnable

- Distinction entre comptes préexistants/nouveaux comptes, personnes physiques/entités, faible valeur/valeur élevée

Les juridictions qui se sont engagées à mettre en œuvre la NCD

101 juridictions se sont engagées à la mise œuvre de la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE:

JURISDICTIONS UNDERTAKING FIRST EXCHANGES BY 2017 (55)
Anguilla, Argentina, Barbados, Belgium, Bermuda, British Virgin Islands, Bulgaria, Cayman Islands, Colombia, Croatia, Curaçao, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Dominica, Estonia, Faroe Islands, Finland, France, Germany, Gibraltar, Greece, Greenland, Guernsey, Hungary, Iceland, India, Ireland, Isle of Man, Italy, Jersey, Korea, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Malta, Mexico, Montserrat, Netherlands, Niue, Norway, Poland, Portugal, Romania, San Marino, Seychelles, Slovak Republic, Slovenia, South Africa, Spain, Sweden, Trinidad and Tobago, Turks and Caicos Islands, United Kingdom
JURISDICTIONS UNDERTAKING FIRST EXCHANGES BY 2018 (46)
Albania, Andorra, Antigua and Barbuda, Aruba, Australia, Austria, The Bahamas, Bahrain, Belize, Brazil, Brunei Darussalam, Canada, Chile, China, Cook Islands, Costa Rica, Ghana, Grenada, Hong Kong (China), Indonesia, Israel, Japan, Kuwait, Lebanon, Marshall Islands, Macao (China), Malaysia, Mauritius, Monaco, Nauru, New Zealand, Panama, Qatar, Russia, Saint Kitts and Nevis, Samoa, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Saudi Arabia, Singapore, Sint Maarten, Switzerland, Turkey, United Arab Emirates, Uruguay, Vanuatu

Les juridictions qui se sont engagées à mettre en œuvre la NCD

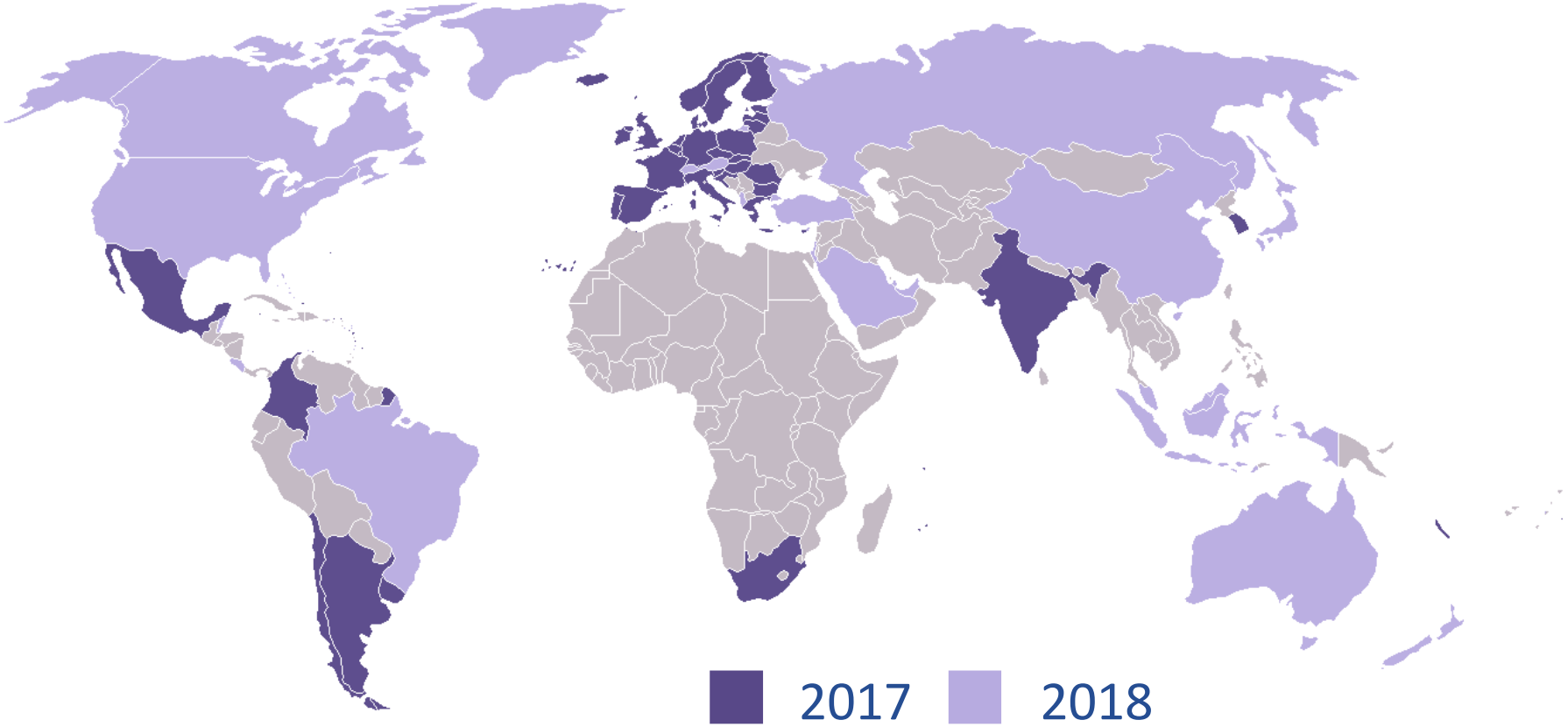

Mise en œuvre par les juridictions

- Transposition des règles de déclaration et de diligence raisonnable en droit interne.
- Choix de la base légale pour l'échange automatique de renseignements.
- Conclusion des Accords entre Autorités Compétentes.
- Protection de la confidentialité et des données personnelles.
- Utilisation efficace des renseignements.
- Mise en place du personnel administratif et de l'infrastructure informatique nécessaire.
- Développement des systèmes de transmission sécurisés, efficaces et standardisés.
- Analyse des résultats.

Mise en œuvre de la NCD
Accord Multilatéral entre Autorités Compétentes

82 juridictions ont signé *l'Accord Multilatéral entre Autorités Compétentes*

NCD: travaux récents au sein de l'OCDE et du Forum Mondial

- Assistance concernant la mise en œuvre (« CRS Implementation Handbook », formations, assistance technique, portail web, ….).
- Clarifications afin de préserver l'intégrité et la cohérence de la NCD (mise à jour régulière d'une liste de FAQs,…).
- Mise en place d'un examen par les pairs au sein du Forum Mondial.
- Analyse de l'impact.

NCD: mesurer l’impact de l’échange automatique

- *L’OCDE met en place le « Common Reporting Template » (CRT) pour recueillir un ensemble de données nécessaires afin d’évaluer les effets directs et indirects de l’échange automatique d’information:*
  - Détermination de la magnitude de l’information échangée.
  - Quantification des résultats des contrôles de conformité mis en place suite à l’échange d’information.
  - Estimation de l’adaptation des comportements des contribuables.
  - Estimation des revenus futurs grâce à l’amélioration du civisme fiscal.

Questions & Commentaires

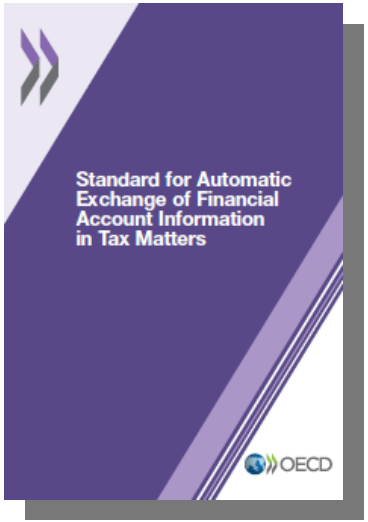

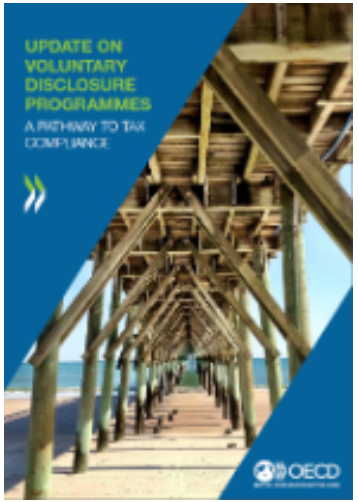

Philip.Kerfs@oecd.org